



MarketOleaActu

Economie - Marketing - Réglementation

N° 2/2007
17 septembre 2007

COMMERCE / MARKETING ...

AGENDA

UBIFRANCE organise des rencontres avec des acheteurs tout au long de l'année.

EPICERIE FINE : RENCONTRES FRANCO-BRITANNIQUES / 2 ET 3 OCTOBRE 2007 - LONDRES

Organisateur(s) : ME de LONDRES

Contact : Anais SUAUD

Téléphone : +44 (0)20 73 16 41 63

Adresse : 21 Grosvenor Place SW1X 7HU LONDRES

Au Royaume-Uni, la demande pour les produits d'épicerie fine de qualité et d'origine est de plus en plus importante. Pour les professionnels français du secteur qui souhaitent établir les premiers jalons d'une collaboration et rencontrer les principaux opérateurs britanniques, la Mission économique de Londres organise 2 journées :

- **visites** de points de vente clés sur Londres (ex Harrods).
- **présentation du marché** britannique et témoignages d'opérateurs du secteur.
- **rencontre B to B** avec des distributeurs potentiels.

Coût : 1 100 €HT

COMMENT DECROCHER UN MARCHÉ COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE DANS LES NOUVEAUX ETATS MEMBRES ?

23 ET 24 OCTOBRE 2007

Organisateur(s) : UBIFRANCE - Mission Affaires Européennes

Contact : Gisèle HIVERT-MESSECA

Téléphone : +33 (0)140 73 32 73

Adresse : 77 boulevard St Jacques 75014 PARIS

Ubifrance, les Missions économiques, la CCIP et la COFACE animent ensemble cet événement dont l'objectif est d'**aider les entreprises françaises de toutes tailles** à

Environ **178 milliards d'euros** seront investis par l'Union Européenne sur la période 2007 - 2013 dans **les Nouveaux Etats Membres**. Deux journées pour identifier les opportunités existantes dans des secteurs très variés ; maîtriser les règles de fonctionnement des nouveaux programmes (2007 - 2013) ; obtenir des réponses précises grâce aux entretiens individuels avec les Chefs de Missions économiques et les experts. Tables rondes, ateliers, témoignages d'entreprises, entretiens individuels ...

2 formules de participation comprenant : A partir de 190 €HT

Date limite d'inscription* : 15 octobre 2007

MISSION MULTSECTORIELLE DE PROSPECTION DU MARCHÉ RUSSE / 16 AU 20 OCTOBRE 2007 - Moscou

Organisateur(s) : CCI SEINE & MARNE

Contact : Viviane GUERIN Conseiller en développement international

Téléphone : 01.64.36.32.65



RENCONTRES D'ACHETEURS JAPONAIS : AGROALIMENTAIRE / 10 AU 17 NOVEMBRE 2007 - TOKYO

Organisateur(s) : CCI DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN

Contact : Emmanuel BUTZ Conseiller en développement international

Téléphone : 03.88.76.42.30

LES SPECIALITES DU TERROIR FRANÇAIS A PRAGUE / 19 ET 20 NOVEMBRE 2007 - PRAGUE

Organisateur(s) : ME de PRAGUE

Contact : Helena KOSKOVA

Téléphone : +420 221 711 827

Adresse : Staromestske namesti 14 P.O. Box 316 110 01 PRAGUE

Fromages, charcuterie, produits d'épicerie, vins et spiritueux, boissons non-alcoolisées...Les spécialités régionales françaises du terroir seront à l'honneur à Prague.

A cette occasion, les professionnels français pourront présenter leur offre et surtout la positionner durablement au coeur du marché tchèque en rencontrant des importateurs, centrales d'achats et représentants de la filière CHR.

Inscription : 900 €HT

REGLEMENTATION

Décret no 2007-1357 du 14 septembre 2007 relatif aux modalités de recouvrement des redevances des agences de l'eau et modifiant le code de l'environnement : ajout d'une sous-section 4 au code de l'environnement en ce qui concerne les « obligations déclaratives, contrôles et modalités de recouvrement » concernant les diverses redevances relatives à l'eau.

Décret no 2007-1342 du 12 septembre 2007 relatif aux engagements agro-environnementaux et modifiant le code rural : modification du code rural pour ce qui concerne les engagements agro-environnementaux pouvant être pris en agriculture dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural.

Décret no 2007-1311 du 5 septembre 2007 relatif aux modalités de calcul des redevances des agences de l'eau et modifiant le code de l'environnement : ajout d'une sous-section au code de l'environnement concernant les redevances des agences de l'eau : redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique, pour pollution de l'eau d'origine non domestique, pour modernisation des réseaux de collecte, pour pollution de l'eau par les activités d'élevage, pour pollutions diffuses, pour prélèvement sur la ressource en eau et pour obstacle sur un cours d'eau.

Communication aux producteurs de cultures arables en ce qui concerne la dérogation à l'obligation de mise en jachère pour 2008 – Commission Européenne (2007/C 217/07)

La Commission souhaite attirer l'attention des producteurs communautaires de cultures arables sur la proposition de règlement du Conseil, adoptée par la Commission le 13 septembre 2007, portant dérogation au règlement (CE) no 1782/2003 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct dans le cadre de la politique agricole commune et établissant certains régimes de soutien en faveur des agriculteurs, en ce qui concerne l'obligation de mise en jachère pour l'année 2008.

Conformément à ladite proposition, actuellement soumise au Conseil et au Parlement européen pour adoption, le taux de mise en jachère obligatoire pour 2008 serait fixé à 0 %. Les agriculteurs ne seraient par conséquent pas tenus de retirer des terres de la production afin de pouvoir bénéficier des montants fixés par les droits de mise en jachère. Cette mesure concerne les semis de l'automne 2007 et du printemps 2008.

